



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE d'USSAC

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

Dont pouvoir(s) : 3

Date de la convocation : 20/10/2026

Date de publicité de la convocation :

20/10/2026

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-076

L'an **deux mil vingt six, le vingt sept octobre**, à **18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Patrick CHANOURDIE**.

Étaient présents : M. Patrick CHANOURDIE, Mme Corinne BOUSQUET, M. Alain GENESTE, Mme Monique MAS, M. Jacques LACOMBE, Mme Cindy REYNIER, M. Michel LACHAMBRE, M. Philippe CUYNET, Mme Brigitte LONGY, M. Francis TEYSSANDIER, M. Thierry COUTURIER, M. Michel ROUHAUD, M. Gérard FEYDEL, Mme Laurence RAFFAILLAC, Mme Valérie PLANADE, Mme Karine NICOLAU-OLIVER, Mme Aurélie VAUZOU, M. Julien ROBIN, M. Pierre-Clément BRUNET, Mme Annabelle DHONDT, Mme Joëlle GOULMY, M. Pascal CASTELLI, Mme Catherine LÉVÊQUE-CHEVREUIL, M. Vincent DUROT.

Étaient absents excusés : Mme Hélène STEPHANO, M. Jean-Philippe BOSSELUT, M. Philippe BATISTA.

Procurations : Mme Hélène STEPHANO en faveur de Mme Monique MAS, M. Jean-Philippe BOSSELUT en faveur de Mme Joëlle GOULMY, M. Philippe BATISTA en faveur de Mme Catherine LÉVÊQUE-CHEVREUIL.

Mme Karine NICOLAU-OLIVER est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

OBJET : mise à jour du tableau des emplois (suppressions de postes)

En application des dispositions de l'article L. 542-2 du Code général de la fonction publique, un emploi ne peut être supprimé qu'après avis du comité social territorial.

Dans ce cadre et compte tenu de l'avis du Comité Social Territorial rendu le 25 septembre 2026, le maire propose la suppression des emplois permanents vacants suivants :

► **Filière administrative**

✕ deux emplois d'adjoint administratif à temps complet

Exposé des motifs : l'un des emplois était occupé par un agent titulaire exerçant les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique, dont la démission a été acceptée à compter du 1^{er} janvier 2026. Le second correspond un emploi créé par délibération du 30 septembre 2025, en vue du recrutement d'un nouvel ASVP au 1^{er} décembre 2025, formé par l'agent démissionnaire.

✕ un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

Exposé des motifs : cet emploi a été créé afin d'élargir le champ des grades ouverts dans le cadre de l'opération de recrutement consécutive à la démission de l'agent exerçant les fonctions d'ASVP.



× un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet

Exposé des motifs : cet emploi a également été créé afin d'élargir le champ des grades ouverts dans le cadre de l'opération de recrutement consécutive à la démission de l'agent exerçant les fonctions d'ASVP.

Par ailleurs, dans le cadre d'un changement d'orientation politique visant à renforcer durablement la sécurité des administrés et à améliorer la tranquillité publique sur le territoire communal, la collectivité a engagé la création d'un service de police municipale structuré et opérationnel.

À cette fin, deux emplois permanents à temps complet ont été créés par délibération du 05 juin 2026 : l'un au grade de gardien-brigadier de police municipale, l'autre au grade de brigadier-chef principal de police municipale.

En complément, la création d'un emploi permanent à temps complet de chef de service de police municipale a été approuvée par délibération du 07 juillet 2026.

En conséquence, le recrutement d'un ASVP n'est plus envisagé.

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 542-2 du Code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Social Territorial rendu le 25 septembre 2026,

après en avoir délibéré, à la majorité :

- approuve la suppression des emplois suivant le détail exposé précédemment, à compter du 1^{er} décembre 2026 ;

- arrête le tableau des emplois, tel que présenté en annexe, modifié au 1^{er} décembre 2026.

VOTANTS : 27
POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 6

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-076

Certifiée exécutoire après transmission à la sous-préfecture de Brive-la-Gaillarde et publication sous forme électronique sur le site internet de la commune le 28/10/2026



Pour extrait certifié conforme,
le maire,

Patrick CHANOURDIE

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de cette publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux, qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut décision implicite de rejet).

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : mise à jour du tableau des emplois (suppressions de postes)

Date de transmission de l'acte : 28/10/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/10/2026

Numéro de l'acte : MA-DEL-2026076 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 019-211927405-20261027-MA-DEL-2026076-DE

Date de décision : 27/10/2026

Acte transmis par : Christine BORDAS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. création, transformation et suppression de poste délibérations



Commune d'USSAC

▷ TABLEAU des EMPLOIS au 01/12/2026 ◁

(annexé à la délibération n° 2026/076 du 27/10/2026 ayant pour objet
mise à jour du tableau des emplois (suppression de poste)

FILIERES - CADRES D'EMPLOI et GRADES	EMPLOIS OUVERTS au 01/12/2026	TEMPS de TRAVAIL hebdomadaire
○ FILIERE ADMINISTRATIVE		
<i>* Cadre d'emplois des attachés territoriaux</i>		
Attaché principal	1	Temps complet
<i>* Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux</i>		
Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet
<i>* Cadre d'emplois des adjoints administratifs</i>		
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	3	Temps complet
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	22h00 hebdomadaires
Adjoint administratif	2	Temps complet
○ FILIERE TECHNIQUE		
<i>* Cadre d'emplois des techniciens</i>		
Technicien	2	Temps complet
<i>* Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux</i>		
Agent de maîtrise principal	4	Temps complet
Agent de maîtrise principal	1	30h00 hebdomadaires
Agent de maîtrise	4	Temps complet
	1	30h00 hebdomadaires
<i>* Cadre d'emplois des adjoints techniques</i>		
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	5	Temps complet
Adjoint technique	6	Temps complet
	1	25h50 hebdomadaires
	1	30h00 hebdomadaires
	1	21h15 hebdomadaires
	1	07h00 hebdomadaires
○ FILIERE POLICE		
<i>* Cadre d'emplois des chefs de service de police municipale</i>		
Chef de service de police municipale	1	Temps complet
<i>* Cadre d'emplois des agents de police municipale</i>		
Gardien-brigadier	1	Temps complet
Brigadier-chef principal	1	Temps complet
○ FILIERE ANIMATION		
<i>* Cadre d'emplois des adjoints d'animation</i>		
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	2	Temps complet
Adjoint d'animation	2	Temps complet
Adjoint d'animation	1	28h00 hebdomadaires
Adjoint d'animation	1	08h50 hebdomadaires
○ FILIERE MÉDICO-SOCIALE		
<i>* Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles</i>		
Agent spé. ppal de 1 ^{ère} cl. des écoles mat.	4	Temps complet
Agent spé. ppal de 2 ^{ème} cl. des écoles mat.	1	Temps complet
	1	32h00 hebdomadaires

46,72 ETP



Le maire,

Patrick CHANOURDIE